Commune de Gennes

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 26 NOVEMBRE 2010

Etaient présents : M. Millet, J. Simondon, M. Dodane, T. Robert, P. Modica, F. Léchailler, I. Minotti, A. Ardiet, A. Ougier, C. Simon, D. Bobillier et B. Grappey

Etaient excusés : P. Requena, G. Dumas et F. Vallot

Procuration : de G. Dumas à M. Millet

Secrétaire de séance : B. Grappey

1/ Rétrocession de l'ensemble des réseaux du lotissement de l'Enclos à la commune

Le Conseil accepte la rétrocession de l'ensemble des réseaux du lotissement de la rue du Murgelot par la S.A.R.L. Boichard Immobilier. Toutefois, il a été demandé à Mr Ratte, gérant, de bien vouloir mettre en place une protection autour de la borne à incendie et de nous faire parvenir le certificat de conformité du réseau d'éclairage public afin de procéder à son raccordement.

2/ Réaménagement du plan de vente des terrains du Pré Preney

Le Conseil décide, (Mme le Maire ayant un pouvoir, 11 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention) de supprimer, devant la forte demande, la vente différée de deux terrains, décidée lors d'une précédente réunion. L'un des deux autres a déjà fait l'objet d'une réservation.

3/ Décision modificative n° 3 sur le budget communal

Afin d'équilibrer le budget de fonctionnement, le Conseil décide d'ajouter 10 000 € en recette sur l'article 6419 (remboursement sur frais de personnel) et la même somme en dépense sur l'article 60632 (fourniture de petit équipement). Cette décision résulte de l'embauche sous contrat aidé d'un agent technique après le vote du budget initial.

4/ Vente d'une parcelle de terrain

La vente d'une parcelle de terrain à Mr et Mme Harson, décidée par le Conseil précédent, a enfin pu se concrétiser. Suite à des erreurs, apparentes sur le cadastre, une solution a enfin été mise en place, à la satisfaction de tous. La parcelle de 198 m², a été acquise pour 8 910.00 €.

5/ Remboursement d'assurance

Suite aux dégâts causés lors d'une intrusion dans l'école maternelle, en 2005, une somme de 684.79 € nous est remboursée par Groupama, ainsi que 334.13 € par la C.A.R.P.A. (caisse des avocats). On se souviendra qu'à l'époque, la seule personne majeure du groupe de malfaiteurs avait purgé une peine de Travail d'Intérêt Général dans la commune.

6/ Questions diverses

a/ Afin de régulariser les comptes liés au festival de fanfares du Plateau, la commune reçoit du Comité des Fêtes, un règlement de 60.94 €, annulant la différence, entre les subventions perçues du Conseil général et de la CAGB, et les montants des factures effectivement réglées.

b/ La barrière interdisant l'accès libre à la route de la Côte, sera mise en place dans les prochaines semaines. Dans un courrier, reçu de Mr Baron, celui-ci nous fait part des gênes qui lui seront occasionnées par cette décision, ainsi qu'aux différents intervenants, travaillant dans sa propriété ; il nous propose de payer un forfait, proportionnel aux volumes annuels exploités. Une équipe va réfléchir sur ce sujet, plus compliqué qu'il n'en a l'air, puisque les produits forestiers de la commune de Vaire Arcier, transitent également par cette route, et que cet itinéraire est le seul, à pouvoir être utilisé sans danger…..pour les camions !

c/ Un devis pour le remplacement du chauffage de l'église à été présenté. Aucune décision n'a été prise, plusieurs membres du Conseil ayant demandé de plus amples renseignements, portants sur le raccordement de ce bâtiment, au réseau de la chaufferie à bois. L'entreprise PPI, conceptrice de l'installation, sera questionnée sur ce sujet.

d/ Un exercice d'alerte PPRT à eut lieu le 16 novembre. Une simulation d'incendie, sur le site Pétroplus de La Ramée, à mobilisé les services de la Préfecture, de la Sécurité Civile et de la Gendarmerie. Suite à cette expérience, des solutions ont été envisagées par l'exploitant ou par les services, comme le compartimentage des cuvettes de rétention, ou la non utilisation d'une des cuves, ceci permettant un stockage d'eau plus important, nécessaire à la fabrication de la grande quantité de mousse d'extinction, utilisable en cas de sinistre.

e/ Réunion du CLIC (Comité Local d'Information et de Concertation). Ces réunions ont pour but de maintenir constamment le maximum de sécurité, sur les sites classés dangereux. Pour information, la société Pétroplus vient de mettre en place de nouveaux joints sur ses cuves, et envisage de construire un mur antibruit, à proximité des pompes. Lors de la précédente réunion, la réalisation d'une étude des risques éventuels sur la santé humaine à proximité des installations avait été demandée. L'étude a été réalisée, et il s'avère que les résultats ne montrent aucune nocivité décelable, ni pour l'homme, ni pour les animaux.

f/ La Fédération départementale de Pèche met en garde la population, des « entreprises » de nettoyage de toitures qui proposent leurs services à des tarifs très attractifs ; l'utilisation de produits divers, échappant à tout contrôle sanitaire, met en péril la faune et la flore des mares et ruisseaux, où s'écoulent ces polluants. Le cas échéant, seul le propriétaire ayant employé ce genre de main d'œuvre, sera tenu responsable des effets de cette pollution.

Attention aux arnaques sur Internet, celles-ci sont en pleines recrudescence, la gendarmerie vous conseille la plus grande vigilance, notamment, lors de payements par carte bancaire.

g/ Station d'épuration des Alaines. Lors de sa dernière réunion, le Syndicat à décidé la réfection de la conduite collectant Montfaucon, dans la partie située entre le rond-point des Fours à Chaux, et la station des Alaines.

h/ Une consultation nationale sur les rythmes scolaires a récemment été engagée. Tous les citoyens peuvent participer au débat et suivre les travaux de la consultation en se connectant sur le site www.rythmes-scolaires.fr

i/ Les ventes de bois ont rapportées à la Commune en 2010 31 109 € (59 543 € de recettes et 28 434 € de dépenses), somme à laquelle il convient d'ajouter l'affouage d'un montant de 5 700 €.

j/ A l'occasion de la mise en service du TGV Rhin-Rhône en décembre 2011, la Région Franche-Comté a décidé de refondre l'ensemble des horaires du réseau ferroviaire régional. Cette refonte, évoquée en réunion du Syndicat du Plateau, risque d'entraîner des dysfonctionnements pour les utilisateurs réguliers de la ligne de Saône. Il vous est possible de participer à la concertation en vous connectant sur le site : www.franche-comte.fr/fr/conseil.regional/les-grands-projets/concertation-ter

k/ Vacances de Noël : fermeture du secrétariat de mairie : Pendant les vacances de Noël, le secrétariat de mairie sera fermé du jeudi 23 décembre au matin au mercredi 29 décembre au soir.

l/ Inscriptions à l'affouage : Les inscriptions à l'affouage 2010 – 2011 se feront comme chaque année à la mairie aux heures d'ouverture du secrétariat. La date limite pour vous inscrire est fixée au mardi 21 décembre.

m/ Remaniement cadastral : Un remaniement du cadastre de Gennes a débuté le 5 octobre dernier. Cette action a pour but :

- D'améliorer la précision. Le plan actuel est rénové depuis 1933 à partir du plan napoléonien, et remembré en 1968.
- D'améliorer la lisibilité. Les zones bâties sont au 1/1250 ou au 1/2000 ; elles seront au 1/1000.
- D'intégrer les constructions neuves et les divisions parcellaires.

A niveau des délimitations, le géomètre convoquera les propriétaires sur le terrain par courrier. Ce sont les propriétaires qui indiqueront leurs limites de propriété (et non l'inverse). Ils présenteront au géomètre les documents qui décrivent les limites (plans, actes, …) et lui montreront les bornes existantes (les bornes enterrées pourront être dégagées).

La communication des nouvelles références cadastrales (les sections et les numéros de plans seront renommés) et des nouvelles contenances se fera par courrier (imprimé 6210) avec retour des imprimés signés par les propriétaires.

La communication des travaux se matérialisera par :

- L'exposition des plans en mairie pendant un mois
- Une permanence de quatre jours des géomètres (dont un week-end).

Les éventuelles réclamations seront déposées en mairie ou sur l'imprimé 6210.

n/ Repas et après-midi récréatif des ainés du village

Comme chaque année, le repas traditionnel, sera servi à la salle polyvalente. Ce sera le 15 janvier 2011. Le rendez-vous est fixé vers midi pour l'apéritif. Le CCAS remercie à l'avance tous les bénévoles qui aideront au bon déroulement de cette journée.

Le secrétaire de séance : Bernard Grappey

Noël

Le village sera, bien sûr, illuminé comme les autres années, grâce au Comité des fêtes qui prend en charge les dépenses relatives aux illuminations. La crèche retrouvera également sa place sous la mairie et un grand sapin sera érigé sur la Place du Lavoir.

Le Père Noël passera dans les rues du village le mercredi 22 décembre. Il partira à 18h00 du carrefour entre la rue des Vignes et du Groseillier. Venez nombreux au son des clochettes, l'accueillir autour d'un bon vin chaud concocté pour vous par le Comité des fêtes !

L'école française du violon au siècle des Lumières

Les classes d'Agnès Kaitasov et Stéphanie Paulet, du Conservatoire du Grand Besançon, donneront un concert à l'église de Gennes le samedi 11 décembre à 15h30. Cette représentation musicale sera organisée grâce à un partenariat entre le Grand Besançon, la Direction régionale des affaires culturelles et l'association Familles Rurales de Gennes. L'entrée est libre.

Annonce

Bonjour, je cherche à garder le soir ou le week-end des enfants jeunes ou en bas âges. Jeune fille sérieuse de 17 ans, je suis à votre disposition au 03 81 55 73 51 ou sur mon portable au 06 35 11 70 86.

Suzanne Vivant

Assemblée Générale de l'association A.G.RI.S S de Gennes

Mercredi 15 Décembre à 20h30 à la salle des fêtes vers l'église.

Pour des raisons de contraintes dans le temps, le compte-rendu de la réunion du CLIC du 25 novembre se fera avant l'A.G.

Ordre du jour :

Rapport moral de l'association.

Compte-rendu et approbation du bilan financier.

Remplacement des membres du bureau éventuellement sortants.

Adhésions et renouvellements

Questions diverses

Je compte sur votre présence, à bientôt.

Thérèse Robert